

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Maire.

Présents : M. Philippe LOGEAY, M André BILLIET, Mme Stéphanie DERAS, Mme Sandrine BUTTEUX, MM Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS Olivier DUFLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Frédéric MANCINI, Alain MARLART, Mme Aline RICORDEAU,

Absents excusés : M Serge MARTINEZ (pouvoir donné à Mme Stéphanie DERAS), Mme Fabienne DELARGILLIERE (pouvoir donné à M Philippe LOGEAY), Mme Gaëlle VAN DER BIJ (pouvoir donné à M André BILLIET), M François MELLON.

Secrétaire : M Alain MARLART

ORDRE DU JOUR

- Délibération portant sur le choix de l'entreprise Espaces Verts.
- Délibération portant sur les demandes de subventions auprès de la commune.
- Point travaux communaux.
- Point assurances.
- Point sur les demandes de subvention.
- Colis des Aînés et Noël 2025.
- Formation secourisme
- Demande de la commune de Valdampierre pour l'obtention d'un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes.
- Chemin rural La Neuville Garnier/ Berneuil en Bray.

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

M le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu de Conseil : Le compte-rendu est validé à l'unanimité

Délibération portant sur le choix de l'entreprise Espaces Verts.

M le Maire présente les trois devis proposés :

LEM Espaces Verts pour un montant TTC de 42120 euros.

Julien Paysage pour un montant TTC de 37212 euros ;

Vexin Paysage pour un montant TTC de 36817 euros.

L'entreprise Vexin Paysage, étant la moins disante et déjà connue car travaillant sur la commune, est retenue pour l'année 2025 à l'unanimité.

Délibération portant sur les demandes de subventions auprès de la commune.

Demande d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de l'Oise : refusée par le conseil.

Demande d'adhésion au CAUE de l'Oise : refusée par le conseil.

Demande de subvention du Basket Club du Vexin Thelle : refusé par le conseil.

Demande de subvention pour l'Association REAGIR : 200 euros accordés.

Demande de subvention de l'AFM Téléthon : 300 euros accordés.

Demande de subvention Les Resto du Cœur : 500 euros accordés.

Demande de subvention de l'Association Sportive du collège d'Auneuil : 200 euros accordés.

Point travaux communaux

- La mise aux normes des différents arrêts de car est en cours. Les marquages au sol ainsi que les panneaux de signalisation sont en cours d'installation.

- Le ralentisseur de Malassise devrait voir le jour fin mars.

- La demande de subvention pour la réfection de la rue de Bretagne a été déposée auprès de la Préfecture. La réponse sera connue courant avril. Des travaux vont être effectués par le SMOTHD pour finaliser l'installation de la fibre sur les dernières maisons de la rue.

Des pierres vont être installées pour préserver les bas-côtés. Compte tenu de l'étroitesse de la rue, les habitants doivent se garer sur leur propriété afin de faciliter la circulation.

- Les trous dans la chaussée de la rue de la Garenne vont être bouchés par de l'enduit à froid.

Point assurances

Le contrat avec les Assurances Mutuelles de Picardie a été résilié fin 2024. La SMACL nous assure pour l'année 2025.

Point sur les demandes de subvention.

Déjà abordé.

Colis des Aînés et Noël 2025.

Mme DERAS informe le conseil qu'elle a eu de très bons retours sur le colis des Aînés, ainsi que sur le repas.

Le conseil choisit la région Bourgogne pour le colis 2025.

Formation secourisme

Nous avons des volontaires pour la formation. Celle-ci sera mise en place par M DUFLLOT, pompier professionnel, aux beaux jours. Cela se fera par groupe d'au maximum une dizaine de personnes.

Demande de la commune de Valdampierre pour l'obtention d'un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes.

M le Maire de Valdampierre nous a contacté pour savoir si la commune de Les Hauts Talican pourrait mettre à disposition sa salle des fêtes ; à un tarif négocié, aux habitants de Valdampierre. En effet la commune ne dispose plus de salle et la Communauté de Communes des Sablons (compétente dans la construction de salle des fêtes) n'a pas de projet en ce sens.

Après discussion, le conseil propose un tarif intermédiaire entre les habitants de Les Hauts Talican (350 euros) et les extérieurs (600 euros), soit 500 euros pour Valdampierre. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Chemin rural La Neuville Garnier/ Berneuil en Bray.

M le Maire, après avoir échangé avec les conseillers de l'Union des Maires de l'Oise, informe le conseil qu'il n'est pas possible de fermer le chemin à la circulation des voitures et camionnettes sans l'accord de la commune de Berneuil, qui refuse.

Des caméras vont être installées pour essayer de retrouver les coupables de dépôts sauvages.

La séance est levée à 20h30.

INFORMATION

Comme annoncé, la société Vexin Paysage va procéder à l'élagage des haies envahissant les trottoirs et la voirie de la commune.

Une participation financière sera facturée aux propriétaires concernés.